
Institut universitaire de formation des maîtres - Académie de Rouen - Former plus, former mieux, former pour demain.

Numéro d'inventaire : 1999.01301

Type de document : prospectus, catalogue publicitaire

Éditeur : I.U.F.M. (Mont-St-Aignan)

Imprimeur : Roussel

Date de création : 1996

Description : Brochure agrafée, imprimée en couleurs sur papier glacé

Mesures : hauteur : 295 mm ; largeur : 211 mm

Notes : Prospectus de l'I.U.F.M. de Rouen. Éditorial du directeur Yves Celanire, présentation des personnels et des formations. Publicités en 2e et 3e p de couverture.

Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements

Scènes dans les Écoles Normales Départementales

Filière : IUFM

Niveau : Supérieur

Nom de la commune : Mont-Saint-Aignan

Nom du département : Seine-Maritime

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 24

ill.

ill. en coul.

Sommaire : Editorial du Directeur p 1 Sommaire p 2

Lieux : Seine-Maritime, Mont-Saint-Aignan



*INSTITUT UNIVERSITAIRE
de FORMATION des MAITRES*

Académie de Rouen

Former plus

Former mieux



L'I.U.F.M — Présentation générale



SES MISSIONS

- assurer les préparations aux concours de recrutement d'enseignants,
- conduire les actions de formation professionnelle initiale des personnels enseignants recrutés,
- participer à la formation continue de ces personnels,
- participer à la recherche en éducation.

UN PEU D'HISTOIRE POUR MIEUX COMPRENDRE CE QU'EST L'I.U.F.M.

Les I.U.F.M. ont été créés dans le cadre de la Loi d'Orientation sur l'Éducation du 10 juillet 1989, loi qui réactualise "les missions et objectifs fixés par la nation" au système éducatif national.

Rappelant que "... l'École est au service des élèves et des étudiants" cette loi insiste sur la nécessité de placer "l'élève au centre du système éduca-



Site : Rouen, rue de Lille

tif, de l'impliquer dans la construction de son orientation en développant la notion de "contrat" à partir de ses droits et de ses obligations.

La prise en compte de ces principes appelle un certain nombre d'adaptations : assurer une meilleure "continuité éducative", une réflexion sur les contenus ainsi que le développement de démarches telles que le projet d'établissement, l'implication des parents dans "la communauté éducative".

Enfin à tous les niveaux du système éducatif doit s'appliquer l'évaluation "des élèves, des étudiants, des personnels, des établissements...".

Pour atteindre ces objectifs la Loi d'Orientation préconise "l'indispensable évolution du rôle des enseignants". Il convient donc de "Mieux former, mieux recruter" de "développer une véritable formation professionnelle".

Un nouvel établissement est créé, l'I.U.F.M. : Institut Universitaire de Formation des Maîtres, qui se trouve ainsi investi d'une responsabilité dans la mise en oeuvre de cette loi.

L'ORIGINALITE DE L'I.U.F.M. : UNIVERSITAIRE ET PROFESSIONNEL

UNIVERSITAIRE ...

- "Les I.U.F.M. sont des établissements d'enseignement supérieur et, à ce titre, bénéficient de l'autonomie pédagogique et administrative ; ce sont des établissements publics administratifs.
- Placés sous l'autorité du ministre de tutelle, ils sont dirigés par un directeur assisté par

un secrétaire général et un ou plusieurs directeurs adjoints ; ils sont administrés par un **conseil d'administration** présidé par le recteur de l'académie et assistés d'un **conseil scientifique et pédagogique**.*

* Voir en Annexe I le détail des prérogatives du CA et du CSP.

Le Directeur assure, dans le cadre des orientations définies par le Conseil d'Administration, la direction et la gestion de l'établissement.

- Les I.U.F.M. sont rattachés à l'université ou aux universités de l'académie ; des conventions sont signées entre le président de l'établissement de rattachement et le directeur de l'institut, après avis des conseils d'administration des établissements concernés. *

PROFESSIONNEL ...

"L'I.U.F.M. doit développer une véritable formation professionnelle des enseignants". Dès leur réussite au concours, les lauréats sont nommés fonctionnaires-stagiaires avec tout ce qu'implique ce statut en terme d'obligations et de droits. Durant leur formation, ils sont appelés à prendre la responsabilité d'une classe.

L'efficacité de l'I.U.F.M. est donc liée à la constitution de solides réseaux d'établissements d'accueil (lycées, collèges, écoles).

Ce caractère professionnel de la formation qu'il assure conduit l'IUFM à travailler en étroite collaboration avec le Rectorat, les Inspections Académiques, l'ensemble des corps d'Inspection du premier et du second degré.

